

2PCV

Société par actions simplifiée au capital de 290 000 euros
Siège social : 83, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
RCS Nanterre 503 813 826

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

Résolution relative aux mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le président, prend acte de l'expiration à l'issue de la présente consultation du mandat des sociétés Audit Plus en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et 2AC en qualité de commissaire aux comptes suppléant, constate que la Société n'a pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration de ces mandats, décide de ne pas procéder à la désignation de commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Certifié conforme
Le Président*

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical line crossing it.